

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 30/03/2019

Extrait n°9

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 21

De Votants : 23



Présents :

ABDOU-MADI Sandati, ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, IBRAHIM SAID Maanrifa, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, BACAR Inchatî Soïlihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Absents :

ALI-MALLOUAssani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, ANTOINE Ibrahim Salam, BAMANA Anhya, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima.

Représentés :

Madame MAHADI Salima ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Madame Anhya BAMANA ayant donné pouvoir à Monsieur Zaidani HAROUNA.

A été nommé(e) secrétaire de séance : **ISSOUFI Attoumani**

Objet : Vote du compte de gestion 2018

Considérant qu'après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Trésorier Municipal, est conforme au compte administratif de la 3CO,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la 3CO pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2018 ainsi que document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 2 avril 2019.

Fait et délibéré, le 30 mars 2019

Pour extrait conforme,
Le président

